

ROND-POING

L'associatif est en crise. Il avait décollé dans les années 70, soutenu avec des bouts de ficelles un peu plus solides et nombreux chaque année. Ce n'était pas Byzance mais notre travail était reconnu pendant que nos administrations gardaient sur nous l'œil sérieux mais bienveillant d'un «bon père de famille», dans une confiance réciproque. Depuis quelques années, la ficelle patiemment tissée s'effiloche, elle pourrait bien se rompre. Nous travaillons aujourd'hui dans une atmosphère de suspicion, comme si nous planquions les subsides que l'on nous octroie chichement aux Iles Caiman. Nous rendons des comptes à des administrations de plus en plus tatillonnes, quand elles ne sont pas porteuses de réglementations impossibles à mettre en œuvre¹. Nous devons, chaque année, faire plus avec moins de financement. Les travailleurs sont des buvards qui doivent encaisser sans broncher toutes les difficultés que les publics rencontrent quotidiennement quand on ne leur fait pas jouer le jeu du schizophrène qui doit soutenir ce public d'une main pour le fliquer de l'autre. Tout cela avec des emplois de plus en plus précaires, même pour ceux qui ont la chance d'avoir un CDI : comment seront financés les 60.000 emplois APE wallons dans le futur, personne ne le sait ! Enfin, le fait associatif, notre liberté associative, est mise à mal par des décrets de plus en plus intrusifs qui nous transforment en sous-service public et mettent nos administrateurs dans la peau de gérants de franchise.

Dans ce dossier «Articulations», nous n'avons pas voulu prendre le pouls de l'associatif, il est filant mais nous ne sommes pas morts, nous nous battons avec tous ceux, nombreux, qui croient que l'associatif a un rôle clef à jouer dans l'avenir de notre région, de ce pays et même du reste du monde. Nous avons préféré interroger quelques acteurs représentatifs du secteur, en leur demandant ce qu'ils souhaitaient, comment ils voyaient la place de l'associatif, ce qu'il fallait pour que ce dernier puisse sereinement exister. Nous l'avons fait sous des formes variées. Des textes suivis pour les deux fédérations patronales. Pierre MALAISE, directeur de la CESSOC², insiste sur les relations que nous devons avoir avec les pouvoirs publics. Jean-Luc VRANCKEN, directeur du CAIPS³, imagine la place de l'associatif dans la nécessaire lutte contre le chômage en Wallonie. Nous avons interviewé aussi. En lançant quelques mots clefs à Thierry BODSON, le secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB. Plus classiquement, nous avons interviewé quelques membres d'ABELLI⁴, qui montrent que l'associatif « nouveau » veut lui aussi proposer des alternatives. Ils se battent pour que les logiciels libres soient connus, utilisés, afin que l'informatique appartienne à tous, qu'elle soit un bien commun, en faisant un pied de nez aux monstres commerciaux et liberticides que sont les sociétés informatiques les plus connues. Offrir des alternatives : une jolie place pour l'associatif.

17

Dossier coordonné par Eric VERMEERSCH.
Dossier réalisé par Paul HERMANT, Pierre MALAISE, Jean-Luc MANISE, Jean-Luc VRANCKEN.
Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be
Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Pour comprendre

1. Notamment la tentative de l'actuel gouvernement wallon d'imposer un «guide des dépenses éligibles» à divers secteurs. La lutte s'organise contre cette initiative incompréhensible.
2. CESSOC : Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel. <http://www.cessoc.be/>
3. CAIPS : Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale. <https://www.caips.be/>
4. ABELLI : association belge de promotion du logiciel libre. <http://www.abelli-asbl.be/>



LA LONGUE MARCHÉ DU NON-MARCHAND

Rencontre avec **Thierry BODSON**, secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB.

Propos recueillis par Paul HERMANT

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

18

Bonjour Thierry Bodson. Nous voudrions avoir l'avis du secrétaire général de la FGTB wallonne sur l'associatif et son avenir. Nous nous proposons de te lancer des mots et de voir comment ils retombent sur ta table syndicale. Ils ont tous un lien avec le non marchand. Et chacun de ces mots cache un enjeu. D'accord ? On y va. C'est parti !

Le premier mot qui sort du chapeau est le mot « bénéfice »

Je vois... C'est toute la question de la vision de l'actuel ministre wallon qui préfère parler de bénéfices que d'investissements. Or le non-marchand est un secteur multiforme aux publics immensément variés. Et les services prestés sont à l'image de ces publics : nombreux, multiples et adaptés. Parler en terme de « bénéfices », c'est demander aux acteurs de rendre des comptes en terme d'insertion, de chiffrer combien de chômeurs ont retrouvé du boulot, de calculer combien de demandeurs ont suivi une formation et ainsi de suite... C'est introduire un rapport quantitatif et mesurable. La vision que je défends n'est évidemment pas celle-là. Lorsque je dis préférer parler d'investissements plutôt que de bénéfices, je parle des objectifs humains poursuivis par le secteur et de la manière de les mettre en œuvre à travers des subventions et des financements.

Le deuxième mot est le mot « point » qui peut s'écrire de plusieurs manières...

Je vais d'abord parler du « poing ». Il y a quelques semaines, j'ai participé à une réunion croisée avec la CSC et une série d'acteurs de l'insertion socio-professionnelle sur le sujet très précis des dépenses éligibles et je me suis rendu compte qu'il existe aujourd'hui un véritable ras-le-bol. C'est non aux réactions mesurées, c'est non aux propositions de compromis, c'est non aux actions

ponctuelles. C'est marre, simplement. Et ce qui est visé, ce n'est pas seulement le gouvernement wallon actuel, c'est de façon plus générale l'ensemble de la pensée et des politiques néolibérales en cours. Que dit le secteur ? Qu'une réaction strictement limitée à l'impact de ces « dépenses éligibles » n'aurait pas de sens. Qu'il faut réagir de façon globale puisque l'attaque l'est aussi. Le poing est donc levé...

L'autre façon de penser le mot est évidemment de faire allusion aux « points » APE. Et à leur remise en cause par le ministre Jeholet qui a la grande qualité de dire ce qu'il pense. Et ce qu'il pense du secteur associatif, c'est que ce sont des glandeurs qui s'occupent de glandeurs. Point. Sa vision est très réduite et très réductrice. On pourrait acter qu'il existe effectivement des problèmes avec la répartition des points APE ou avec les dépenses éligibles et discuter des façons d'améliorer le système. Mais le ministre ne veut pas cela. Dès qu'il aperçoit un dysfonctionnement ou une incongruité, il en fait une règle. Il a une vision fondamentalement suspicieuse du secteur. Combien de fois n'a-t-il pas fait allusion, lors de nos discussions, à cette commune de Wallonie qui dispose de 10 points APE pour s'occuper d'écrevisses ? S'il existe vraiment un problème avec ces écrevisses, que l'on règle le problème des écrevisses et qu'on n'en fasse pas une question de secteur. C'est pareil avec le rapport de la Cour des Comptes qui pointe des salaires trop élevés dans le secteur non-marchand. Voilà quelque chose qui a fait réagir le ministre. Mais là encore, il s'agit de cas isolés. Cela concerne 5 ou 6 institutions sur les 160 acteurs concernés. Extrapoler la question à l'ensemble du secteur et réécrire des règles est idéologique. Il en va de ces salaires trop élevés comme des écrevisses, s'il y a un problème local, on le règle localement, on n'en fait pas une généralité qui va impacter tout le monde.



Le prochain mot est le mot « bénévolat »

Voilà bien un sujet complexe. Autant on ne peut que se féliciter que des citoyens investissent de leur temps et de leurs compétences de façon gratuite pour et dans la société, autant on peut s'interroger sur le côté presque coercitif qui existe désormais. On passe de l'acte volontaire à quelque chose qui peut tenir de l'obligation. Le service communautaire pour les allocataires sociaux tel qu'il était prévu rentre dans cette catégorie. Les 500 euros défiscalisés aussi. Prenons l'exemple du football pour les gamins, le mercredi après-midi. Evidemment que tous ces entraîneurs sont fabuleux et jouent un rôle social immense. Et en même temps, ils pointent un manquement grave de la société par rapport à la reconnaissance de leur fonction. Nous vivons dans une société qui est incapable aujourd'hui de structurer la façon dont on s'occupe des gamins qui ont entre 6 et 12 ans le mercredi après-midi... Si nous prônons la réduction collective du temps de travail, c'est aussi pour permettre aux travailleurs de s'investir dans du temps libre solidaire. Pas pour remplacer des petits métiers comme on le voit avec le « service communautaire » ou ces « 500 euros » qui ont d'ailleurs été réclamés à l'origine par le monde du foot amateur. C'est avec ça que l'on pollue un secteur jusqu'ici relativement sain. Et si en plus chacun peut devenir entraîneur au prétexte d'avoir été vaguement joueur en 3ème provinciale il y a 30 ans c'est aussi, par extension, dévaloriser des métiers. Le pire en la matière, c'était les propositions de Joëlle Milquet visant à pouvoir s'occuper d'enfants via des titres-services. Mais voilà, s'occuper des enfants, ce n'est pas simplement les mettre sur une chaise et obtenir le silence, c'est faire en sorte que le temps que l'on passe avec eux soit formatif dans tous les sens du terme, c'est donc un vrai métier. Et un métier utile. A cet égard, l'économiste américain John Galbraith faisait remarquer que plus un métier est utile à la société ou plus ce métier est pénible ou physiquement exigeant et moins il est payé. On est là-dedans... Alors peut-être qu'il faudrait inverser le regard...

Le mot « liberté », il inspire quoi ?

C'est peut-être celui sur lequel on pourrait passer le plus de temps parce qu'il y a différentes façons de l'aborder aujourd'hui... L'actualité nous montre à quel point liberté et démocratie sont devenues indissociables. La revendication démocratique actuelle est très forte. Mais ce n'est pas celle à laquelle nous sommes habitués. Il ne s'agit plus d'en appeler aux corps institués ou aux corps intermédiaires, il s'agit de revendiquer une forme de démocratie plus directe. Nous, les syndicats, n'allons pas non plus

au bout de cette question. Nous ne l'accompagnons pas. On s'arrête au pouvoir d'achat, on s'arrête à la revendication, au réchauffement climatique... alors que je pense, fondamentalement, qu'il y a là une remise en cause du fonctionnement de notre démocratie, des parlementaires, etc... Et cela pose la question de la liberté justement : est-ce qu'on est plus libre parce qu'on a un référendum tous les 15 jours en Suisse ? Est-ce qu'on est plus libre ou est-ce qu'on l'est moins ? Est-ce que la liberté, c'est de pouvoir s'exprimer à tout bout de champ ou est-ce que c'est d'apprendre aux citoyens qu'il est nécessaire de prendre le temps de s'exprimer ? Et alors là, on est dans des vraies questions sur le concept même de liberté et un homme libre pour moi, c'est quelqu'un qui a appris à prendre le temps de s'exprimer.

Et qu'est-ce qui va les rendre libres alors, ces citoyens ?

C'est le rôle de l'associatif pour une grande part. Cet apprentissage fait typiquement partie des missions de l'éducation populaire dont on s'aperçoit qu'elle est elle aussi sous-financée. Et même si je ne crois pas au grand complot et que je n'imagine pas une seconde que quelqu'un ait décrété qu'il ne fallait pas donner aux citoyens les moyens de l'émancipation, je pense tout de même qu'il y a une petite musique de fond et que l'on sous-estime l'importance de l'éducation permanente et de l'associatif dans une société où les gens ne s'informent plus que par les réseaux sociaux. Moi je pense que ça fait vraiment partie de l'éducation populaire de bien se rendre compte qu'on n'est pas là pour corseter les gens, les encadrer, les étouffer ou que sais-je, mais que, construire une pensée ou une revendication, ça prend plus que quelques signes sur un tweet et que ça mérite d'avoir des échanges et des réflexions.

Parlons de la liberté d'association. Ou devrait-on plutôt dire de la liberté associative ? Sont-elles en danger, l'une et l'autre, l'une ou l'autre ?

Avancer que la liberté d'association serait en danger parce que les associations seraient sous-financées est à mon avis contre-productif. Ce serait dire que sans financement, nous serions incapables de nous fédérer ou de nous rassembler, ce qui est heureusement faux. En revanche, il faut voir comment on s'y prend pour emmerder les gens lorsqu'ils se sont effectivement rassemblés ou associés... Ce qui vient de se passer avec les migrants et les hébergeurs, c'est bel et bien une manière d'embêter les gens, qui veulent, d'une certaine façon, s'associer ou se solidariser.



Qu'est-ce que le secteur non-marchand dit du fonctionnement d'une société comme la nôtre ?

Qu'il devienne de plus en plus important au fur et à mesure que les services publics sont sous-financés ! Non seulement le service public ne peut pas tout faire, mais le voudrait-il qu'il n'en a plus les moyens... De plus le non-marchand est évidemment plus dépendant du pouvoir politique du fait de son subventionnement. Il épaulé certes le service public, mais on doit aussi noter que c'est parfois au prix d'une perte d'autonomie.

Pourquoi faire cette distinction entre nous, l'associatif, et le service public ? Le non-marchand, ce n'est pas l'associatif et le service public ensemble ?

C'est vrai que j'ai tendance à limiter mon approche du non-marchand à ce qui n'est non-public... Pourtant, c'est vrai que le traitement que fait subir par exemple le gouvernement wallon tant à l'associatif qu'au service public est comparable.

20 **Mais est-ce que cette distinction entre service public et associatif privé ne pèse pas sur les mobilisations ? Lors des manifestations pour les APE, par exemple, on est ensemble ou on n'est pas ensemble ?**

Déjà, j'ai réussi à faire en sorte qu'au sein des structures mêmes de la FGTB, l'on travaille main dans la main sur ces questions. Même si l'on remarque que la forte capacité de la CGSP à mobiliser et la part très importante qu'elle prend lors de ces actions tient effectivement au fait qu'elle s'occupe des services publics... Mais là où l'on est vraiment ensemble, c'est lorsque l'on est en front commun. On voit la différence quand on n'est pas en front commun. La pression des employeurs associatifs devient plus forte : « Attends, les verts vont travailler et les rouges ne vont pas travailler, il faut assurer le service et ainsi de suite »...

Est-ce qu'on rêve, à la FGTB, d'une société non-marchande dans toute l'amplitude que l'on vient de donner au terme ?

Je vais le dire autrement. A la FGTB wallonne, j'ai mis en place, il y a 7 ou 8 ans d'ici, l'agence d'économie sociale « Propage ». On sort certes du non-marchand, mais on reste dans le social. C'est plutôt de ça que je rêve... Je pense que si on veut, demain, sur le terrain, changer réellement le rapport de forces capital-travail, une économie sociale vraiment sociale a un rôle essentiel à jouer... Ce qui est notable, c'est que l'économie sociale a fini d'être confinée dans les secteurs dans lesquels on l'a maintenue pendant des années : les ressourceries, les titres-services, les entreprises de travail adapté, ... Il existe aujourd'hui une nouvelle génération d'entrepreneurs qui ne sont plus

aussi sensibles qu'avant au profit et qui veulent avoir une véritable utilité sociale. C'est un changement majeur. On peut se dire qu'il y a de l'espoir si demain, on a davantage d'entrepreneurs qui n'ont pas comme premier projet de gagner de l'argent quand ils mettent sur pied un projet économique ... Et si le MR veut comprendre pourquoi ses résultats vont baisser dans le Brabant wallon, qu'il soit attentif à cela...

D'autre part, il est remarquable que ces jeunes entrepreneurs aient été sensibles à des formes juridiques différentes des personnalités juridiques commerciales classiques. Et qu'ils aient compris que la participation des travailleurs au capital n'est pas une chose impensable et qu'elle permet, en outre, d'éviter des dividendes à 5 ou 6%... On se dirige vers des entreprises où la richesse sera créée et distribuée différemment. Je pense donc qu'au-delà du non-marchand, l'économie sociale a vraiment de beaux jours devant elle. On pourra peut-être un jour revoir une usine de construction automobile wallonne. Mais qui fabriquerait des voitures électriques...

Si on résume, l'économie sociale comme horizon et le non-marchand public et associatif comme chemin ?

Voilà, c'est ça. Une sorte d'économie sociale marchande...





CONTRE

LE NON-EMPLOI

Nous avons demandé à Jean-Luc Vrancken, directeur du CAIPS, de nous dire comment il voit la place des CISP dans un avenir proche. Il ne pouvait le faire sans brosser un tableau, plutôt sombre, de ce qu'est aujourd'hui la politique wallonne de l'emploi. Il nous a écrit un texte fouillé, précis et fort complet. Vous en trouverez la version complète sur notre site : www.cesep.be (dans le menu Publications/Analyses/Enjeux de société).

Par Jean-Luc VRANCKEN, directeur de la fédération CAIPS (Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale)

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Une réduction des aides à l'emploi

En juillet 2017, le gouvernement wallon, présidé alors par Paul Magnette, mettait sur pied le contrat d'insertion. Appelée officiellement « Impulsion insertion », cette aide permettait de bénéficier d'une réduction de 700 Euros lors du recrutement d'un jeune demandeur d'emploi de moins de 25 ans, inoccupé sur le marché du travail depuis au moins 18 mois et sans expérience professionnelle.

Le contrat d'insertion devait permettre d'acquérir une première expérience professionnelle, de bénéficier d'un accompagnement coordonné par le Forem, et surtout de quitter les allocations d'insertion limitées dans le temps pour accéder au chômage en l'absence d'embauche en fin de contrat. Nous avons soutenu le principe de sa création, nous y voyions notamment une réponse aux exclusions des jeunes en fin de droit pour leurs allocations d'insertion. Nous avons toutefois regretté la faiblesse du montant de l'aide pour le non-marchand et avions (malheureusement) prédit son manque de succès. Le délai de 18 mois d'inactivité préalable du bénéficiaire était trop long ce qui n'a pas permis de mobiliser suffisamment de jeunes. La mesure n'a jamais décollé : moins de 100 contrats créés ! Le nouveau gouvernement wallon a déposé un projet de décret abrogeant le contrat d'insertion. Logique pensez-vous ?

A Bruxelles pourtant, un dispositif semblable est entré progressivement en régime de croisière après plus de deux années de fonctionnement : plusieurs centaines de jeunes bénéficient ainsi d'une première expérience d'un an en milieu professionnel avec l'appui d'Actiris. Le contrat d'insertion commence donc à fonctionner à Bruxelles et pour cause : il est à 100% subventionné par la Région. L'exemple de nos voisins aurait pu donner des idées au nouveau ministre wallon de l'emploi. Le Conseil économique et social de Wallonie l'invitait à suivre cette voie mais Pierre-Yves Jeholet a préféré supprimer le régime et

recupérer ainsi plus de 80 millions €. Ce contrat d'insertion devait être financé par la disparition progressive de plusieurs aides à l'emploi existantes visant les demandeurs d'emploi fragilisés. Ce budget était issu notamment des moyens alors afférents à des mesures telles que le programme de transition, les Conventions de premier emploi projets globaux, les emplois jeunes dans le secteur non-marchand, les stages de transition et les réductions fédérales de cotisations sociales jeunes. A terme, il n'en restera rien. Nous assistons bel et bien ici à une réduction financière majeure de moyens budgétaires réservés à des publics également éloignés de l'emploi.

Des exclusions de chômeurs sans effet sur leur employabilité

Au premier trimestre 2018, en Wallonie, 2.707 chômeurs ont écopé d'une sanction, selon des chiffres de l'Onem. Il s'agit de sanctions au sens strict: pas d'avertissements, mais une allocation moindre, sa suspension, voire sa suppression définitive. L'Onem a étudié les conséquences de la limitation dans le temps des allocations d'insertion sur la base des sorties en 2015 : près d'un tiers des exclus se retrouve sans emploi, sans revenu et sans accompagnement, tandis que près de 15 % d'entre eux échouent au revenu d'intégration des centres publics d'action sociale. Les personnes qui ont le plus besoin d'accompagnement et de soutien se retrouvent ainsi sur la touche. Ils disparaissent des « radars » pour entrer dans « la forêt de Sherwood » comme le formulent aujourd'hui les professionnels : ils disparaissent des statistiques, et, plus grave, s'éloignent d'une offre d'accompagnement pourtant utile pour eux. La conséquence la plus grave de ce processus en cours sous nos yeux est l'émergence de grands exclus des politiques sociales. Il est grand temps que cette politique essentiellement normative soit radicalement modifiée au profit d'une approche alternative.

21



Des opérateurs menacés

Dès 2017, des dispositifs agréés du secteur de l'insertion socio-professionnelle (agences de développement local, centres agréés dans le cadre du plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication, centres d'insertion socioprofessionnelle, missions régionales et structures d'accompagnement à l'autocréation d'emplois) ont pris connaissance d'un projet de nouveau guide des dépenses éligibles traduit à travers le dépôt d'un avant-projet d'arrêté au Gouvernement wallon. Celui-ci menace les centres concernés de faillite. Nous ne détaillerons pas ici les nombreux problèmes qu'il pose, ce n'est pas l'objet de cet article. Si à cette problématique, on ajoute les menaces de réductions financières craintes avec la réforme des points APE, ou d'autres que nous n'évoquerons pas ici, on assiste en fait à une attaque du secteur associatif sans équivalent en Wallonie. Au moment où nous écrivons ces lignes, la résistance s'organise et commence à intéresser les médias. On relèvera ici le paradoxe d'une nouvelle politique de réduction de l'offre de services alors que les besoins augmentent !

Pour un plan global de lutte contre le non-emploi

22

A l'approche d'une nouvelle législature régionale, il est grand temps que la Wallonie prenne toute la mesure du non-emploi structurel qui la frappe. A la nécessité de redéployer son économie, elle se doit de conjuguer un plan ambitieux et global pour y répondre. Celui-ci devra s'appuyer sur les opérateurs existants - qu'ils soient associatifs ou publics - et s'articuler autour d'un service public wallon de l'emploi fort et ouvert. Nous nous limiterons ici à quelques axes essentiels :

- Connaître l'offre de services en insertion socioprofessionnelle et les besoins de la population : un état des lieux reste à initier en la matière en Wallonie où tant l'offre de services, que la quantification des publics ou l'objectivation des problématiques qu'ils rencontrent restent peu connues et mal appréhendées, sans compter l'offre d'emplois réellement accessible. A cet égard, il est plus que temps que la Wallonie dresse un bilan de la situation en matière d'analphabétisme et d'illettrisme et mette en place un ambitieux plan transversal d'accès universel à l'écriture et à la lecture. Une attention particulière devra être donnée à une meilleure connaissance de la situation des autres publics les plus éloignés de l'emploi.

- Refonder l'accompagnement des chômeurs : il ne s'agit pas de s'opposer au contrôle des allocataires sociaux qui est indispensable pour prévenir la fraude sociale. Cette dernière, là où elle persiste, met en danger les principes de la solidarité. Toutefois la sanction doit être évaluée en fonction des capacités de la personne à accéder à une offre d'emploi dont l'accès doit être démontré. Il importe de privilégier les actions centrées sur la motivation et la participation des publics en difficulté d'insertion en per-

mettant le redéploiement des pratiques et objectifs qui caractérisent le secteur de l'insertion socioprofessionnelle : l'accompagnement, la socialisation, la pleine participation des usagers, l'émancipation sociale, la formation et la mise à l'emploi de ceux-ci. Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle s'inscrit depuis près de trente ans dans la lutte contre l'exclusion sociale et vise avant tout l'inclusion sociale. L'appel à la participation des usagers des services, la promotion de la formation des travailleurs du secteur, la mise en avant des bonnes pratiques ou le rappel du sens des actions dans une approche de type éducation permanente sont des éléments de réponses à privilégier.

- Soutenir les emplois faisant appel à de la main d'œuvre faiblement qualifiées : parallèlement aux efforts de la Région wallonne en vue de créer des emplois supplémentaires et durables en vue d'assurer la nécessaire résorption du chômage et ceux visant à redéployer l'économie régionale, il est impératif de maintenir et soutenir le développement d'emplois faisant appel à de la main d'œuvre à faible qualification. L'offre globale de ce type d'emploi est en recul ; il importe de la renforcer notamment par le développement des services de proximité. Plus de 40 000 emplois ont ainsi été créés en Wallonie dans les titres services, soit autant d'emplois très majoritairement féminins à faible qualification créés grâce à des subventions publiques permettant la solvabilisation de la demande des particuliers. Ce type de dispositif est à développer et adapter en vue de garantir des emplois durables et de qualité. On peut aussi renforcer les « Initiatives de développement dans le secteur des services de proximité à finalité sociale » (IDESS) agréées en Wallonie afin de renforcer l'offre d'emplois faisant appel à des demandeurs d'emploi à qualification réduite. Le modèle français des entreprises dites « à but d'emploi » est une autre voie à envisager. Enfin, le développement de l'économie sociale wallonne dont les entreprises d'insertion, les sociétés à finalité sociale, les entreprises de travail adapté pourvoyeuses d'emplois à faible qualification est à soutenir.

Innover en créant des activités sociales nouvelles

A court terme, la Wallonie ne pourra assurer la mise au travail de plus de 200 000 demandeurs d'emploi en difficultés.

Aux politiques d'insertion, de formation et de création d'emplois pourraient se conjuguer des activités encadrées et accessibles à des personnes en difficultés afin de favoriser leur insertion par la valeur ajoutée qu'elles apportent tant à la collectivité qu'aux personnes qui en bénéficient et en sont les porteuses.

A ce titre, les services d'insertion sociale agréés sont à promouvoir en veillant tout particulièrement à leur mise en réseau avec les secteurs de l'aide sociale, de l'ISP et de la formation.

De même, il serait opportun d'ouvrir une réflexion sur le devenir des agences locales de l'emploi (ALE) et de l'intérêt d'élargir leur accès aux publics les plus éloignés de l'emploi.





Y SOMMES-NOUS ?

Quelle relation idéale entre les pouvoirs publics et l'associatif socioculturel ?¹

Par **Pierre MALAISE**, Directeur de la CESSoc
Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be
Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Contrairement au secteur commercial qui lie le fournisseur d'un service à un client qui finance la transaction, les associations non marchandes fonctionnent, pour la plupart, dans un dispositif triangulaire : les associations fournissent des services à des bénéficiaires qui sont financés via une solidarité collective (des subventions) contrôlée par des administrations qui agissent dans des cadres réglementaires fixés par les parlements sur proposition des gouvernements.

Les pouvoirs publics, que l'on évoque les parlements, les gouvernements ou les administrations, et le secteur associatif sont censés œuvrer ensemble à la participation de tous à la vie de la Cité en dehors des règles et des valeurs qui guident le marché. Même si l'on sait que les réglementations européennes, fondées principalement sur la seule liberté de commercer quel que soit le statut de l'opérateur, menacent un peu plus chaque jour nos modes d'action. N'empêche, les partenaires de cette triangulation ne peuvent atteindre leurs objectifs que dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle.

Quand l'arbre cache la forêt...

À l'entame des élections précédentes, les programmes de la majorité des partis s'entendaient sur l'importance d'une Charte associative et du principe de confiance. Malgré ces déclarations, le texte de la Charte reste dans les limbes politiques, tant dans son adoption formelle que sur l'application de certains de ses principes.

En parallèle, les associations ont, hélas, constaté une dégradation, parfois importante voire lourde de menaces, de la relation entre, d'une part, l'associatif, et, d'autre part, certains gouvernements et services des administrations chargées de l'élaboration des réglementations et du contrôle.

À la croissance des contrôles s'ajoute une inflation de contraintes réglementaires, venant de tous les niveaux de pouvoir, qui sclérosent l'action première d'un secteur associatif fondé sur l'engagement, dans un contexte de raréfaction des moyens publics ou de leur affectation à d'autres priorités.

Que ce soit lors du débat sur les questions migratoires ou sur l'évaluation du Décret sur l'Éducation permanente, des responsables politiques se sont interrogés publiquement sur l'opportunité de financer des associations qui critiquent l'action de leur gouvernement, mettant en doute l'un des principes essentiels d'une démocratie qui soutient et organise la pluralité des opinions et reconnaît l'expression des citoyen•ne•s sur la chose publique dans la société dans laquelle ils évoluent.

Certaines dérives médiatisées ont – à raison – suscité récemment une indignation profonde. Il n'est toutefois pas acceptable qu'un secteur entier se trouve délégitimé par les dysfonctionnements de quelques-uns. Ne serions-nous pas sur le point de passer d'une logique

23



d'accompagnement bienveillant à une logique de méfiance qui justifierait un contrôle plus tatillon des associations, quitte à les mettre en danger ? Glissons-nous vers une logique plus «contrôlante» des modes d'action des opérateurs, bridant l'autonomie associative ? Nous le constatons à plusieurs endroits. Les discours de méfiance généralisée – souvent non fondés, voire inexacts² – portent en germe une dévalorisation de l'action des associations dans le chef des publics qui y sont exposés.

D'autres discours politiques font la part belle au tout économique, même dans les problématiques portées par le secteur socioculturel. La fonction publique, elle-même, n'est plus évoquée que comme un coût à compresser alors qu'elle remplit un rôle essentiel aux côtés des associations, y compris dans des missions socioculturelles (appui des communes aux initiatives locales, bibliothèques publiques...).

La CESSoc plaide pour un renversement du paradigme. À côté de secteurs régulés par le marché, il se doit d'exister des secteurs qui fonctionnent suivant des règles et des valeurs différentes; c'est la condition de la participation de tous à la vie de la Cité, sans discrimination.

24 Tout en affirmant la légitimité du contrôle de l'usage des subventions, la CESSoc réclame dans son mémorandum un cadre formel institutionnalisant une relation de confiance entre les pouvoirs publics et le secteur, cadre au regard duquel les (projets de) réglementations doivent être lues ou relues.

La légitimité de chacun des acteurs, depuis la place qu'il occupe

Chaque acteur de la relation triangulaire évoquée plus haut dispose d'une légitimité fondée sur des préceptes différents. Les parlements, et, d'une façon plus indirecte, les gouvernements, reçoivent un mandat d'électeurs pour mener des politiques dont ils ont annoncé la couleur pour la durée de leur mandat, rarement toutefois en des termes très précis. Ils disposent d'un pouvoir réglementaire qui s'impose aux autres acteurs; ce n'est pas rien !

Donnons aux opérateurs du secteur trois légitimités de contribuer aux débats qui les concernent : la liberté associative d'une part, la proximité de travail avec les bénéficiaires qui en fait des interlocuteurs privilégiés auprès de ceux qui construisent et contrôlent les politiques, d'autre part, et enfin, une permanence dans l'action qui dépasse la durée d'un mandat politique.

Pointons que les administrations disposent aussi de cette légitimité que leur donne la connaissance de secteurs qu'elles suivent sur des durées longues, leur conférant, en principe, une expertise particulière dont on aimerait que les gouvernements puissent s'inspirer.

La construction des politiques et la réglementation

Or, nous sommes régulièrement témoins, singulièrement dans les mandatures que nous quitterons bientôt, de dysfonctionnements importants dans le dialogue entre les parties, la première usant de son rapport de force pour imposer son point de vue aux autres. Nuançons toutefois, certaines négociations, plus particulièrement en Communauté française, se sont passées dans un climat de bonne écoute entre le Gouvernement et les représentants des associations.

Par contre, quels que soient les cas de figure, les cabinets ministériels tendent à ne pas associer leurs administrations à la construction ou l'aménagement des cadres décrets. Cette mise à l'écart conduit parfois à des réglementations inapplicables³ ou mal comprises par celles et ceux qui sont chargés de les contrôler ou de les soutenir. Au fond, les dispositifs les plus fonctionnels et – osons le mot – réussis ne seraient-ils pas ceux qui ont confronté, le plus possible en amont, une volonté politique à la parole d'acteurs ou de leurs corps intermédiaires (conseils, fédérations...) rapportant la condition du «terrain»⁴ et se sont appuyés sur une administration confrontée elle-même à l'adéquation de ses dispositifs de contrôle à l'action à mener.

Plus encore, ne pourrait-on attendre d'une administration qu'elle apporte, sur le champ qui la concerne et en respectant l'autonomie associative, son expertise politique à ces réflexions plutôt que de se cantonner à la seule sphère du contrôle et de la sanction. On a connu des temps où des fonctionnaires avaient une vision, reconnue par tous, des politiques des secteurs qu'ils encadraient et qui suscitaient la réflexion sur leur devenir dans une durée qui dépasse le temps du mandat électif; ces temps semblent s'éloigner...

Le contrôle des politiques menées et la gouvernance par les nombres⁵

L'impact général du néolibéralisme a conduit à l'impuissance des états face au pouvoir économique; on ne va pas développer... Cette option politique a conduit à des traités



européens peu favorables aux politiques non marchandes; là encore, de nombreux articles parus ici ont illustré les pièges des traités fondant ce qu'on appelle aujourd'hui «Union européenne» et qu'on aurait mieux fait de continuer à appeler «Marché commun». Dans son sillage, on a cru bon de s'inspirer des codes de gouvernance construits dans les grandes entreprises commerciales pour développer un nouveau «management» administratif⁶ fondé sur des mandats, des objectifs à atteindre, des indicateurs d'évaluation des projets et des personnes... que nous trouvons décalqués désormais dans bon nombre de rapports de justification à produire, de conventions, de contrats-programmes à 5 ans... C'est comme si on ne contrôlait que ce qui pouvait être computed dans un tableur pour en mesurer l'excellence⁷, excluant ainsi tous les paramètres qualitatifs difficiles à apprécier dans de tels cadres.

On imagine bien qu'un contrôle qualitatif passerait par un modèle d'organisation des corps d'administration et d'inspection en dialogue bienveillant et constant avec les opérateurs. Mais, dans la fonction publique, l'heure est à «ne pas remplacer ceux qui partent», ni ceux qui sont malades, et quand on remplace... une année a parfois passé, sans passage de témoin bien sûr. N'y a-t-il pas quelque-chose à travailler dans ce champ ?

Je constate que les corps d'inspection, très autonomes, voire distincts des services des administrations, n'entrent quasiment jamais en contact avec des fédérations comme la CES-SoC⁸ ou celles qui la constituent. Bien sûr, nous ne sommes qu'une part des corps intermédiaires, mais qui pourrait écrire que les questions liées aux rémunérations, aux qualifications, aux conditions de travail, à la Loi sur les ASBL qui deviendra sans doute un Code des sociétés, les obligations des entreprises en général... ne sont pas un des pans de l'organisation des secteurs sur lequel un intérêt devrait se porter.

Paranoïa et punition collective

Le climat délétère des «affaires» qui ont touché tant le secteur commercial, public, politique qu'associatif – et comment empêcher le public de faire l'amalgame – a conduit à un climat de paranoïa. S'agissant de se justifier, les politiques tiennent des discours formatés sur le bon usage des «deniers» publics (voir le projet de Guide des dépenses éligibles du SPW «Em-

ploi»), sur la transparence, sur l'égalité de traitement (voir le dossier APE) et, s'appuyant sur les corps d'inspection, dont il faut bien reconnaître qu'on ne les a pas toujours écoutés, construisent des réglementations taillonnes voire mortifères, pour certains secteurs.

La crainte du double subventionnement a pris dans les dispositifs de contrôle des proportions gigantesques à tel point que chaque pouvoir public, et l'on sait que nombre d'associations sont subventionnées de plusieurs parts, exige de tout connaître de ce que les autres subventionnent.

Les opérateurs s'en trouvent obligés de tenir des comptabilités multiples et de consacrer un temps administratif et juridique à des opérations consommatrices de temps dérobé à l'action première. Paradoxalement, ces contrôles cantonneront plus encore les administrations à des opérations lourdes et fastidieuses.

Terminons par une flèche décochée au projet de Guide des dépenses éligibles élaboré par l'Inspection sociale wallonne et soutenu par le ministre Jeholet, au prétexte de quelques cas relevés comme douteux dont personne ne demande qu'ils ne soient pas sanctionnés si cela s'avérait justifié. Éric Vermeersch a suffisamment développé dans ces pages l'absurdité qui consiste à empêcher une association de dégager des bénéfices raisonnables* pour investir dans l'innovation et faire face aux difficultés imprévues en vue de garantir sa pérennité. Ajoutons que, s'il est légitime qu'un pouvoir public fixe la mesure du subventionnement qu'il accorde, il apparaît absurde qu'un corps d'inspection propose de limiter linéairement le financement des rémunérations, matière qui relève des interlocuteurs sociaux, sans tenir compte du marché de l'emploi ou du poids des responsabilités des personnes occupées.

Ces mesures, prises au prétexte de quelques cas isolés, constituent une punition collective dont on peut se demander légitimement si elle ne constitue pas une stratégie de déconstruction déguisée, conjuguée à d'autres mesures comme l'avant-projet de Décret sur l'insertion des demandeurs d'emploi qui risquent de priver les Centres



d'Insertion Socioprofessionnel (CISP) et les Missions Régionales pour l'Emploi (MIRE) (et beaucoup d'autres) des derniers emplois APE dont ils disposent. Le tout étant construit dans ce que d'aucuns appellent «concertation», quand nous constatons au mieux une conversation et le plus souvent un dialogue de sourds dans lequel l'idéologie et le rapport de force prennent la place de l'échange d'arguments.

Rêvons d'un cadre de contrôle négocié entre tous les acteurs et qui renvoie à la légitimité de chacun : celle des opérateurs à disposer d'une liberté d'action en rendant des comptes sur la qualité du projet et sur le bon usage des montants issus de la solidarité collective; celle d'une administration chargée d'appliquer un cadre réglementaire dont nous avons rêvé la bonne façon de le mettre en place plus haut; celle d'un corps d'inspection fondé à investiguer sa bonne mise en œuvre sur base de protocoles de contrôles discutés avec les opérateurs. Cela ne faciliterait-il pas le travail de tous et de chacun ?

26

Mieux, l'inflation réglementaire (UBO, RGPD, Reprobel, Marchés publics...) ne pourrait-elle trouver des points d'appui et des soutiens mutualisés aussi au sein des administrations publiques ?

Concertation n'est pas conversation

Une démocratie ne se mesure pas qu'à la mise en œuvre d'élections. Elle est constituée et dynamisée par d'autres éléments : multipartisme, liberté de presse, indépendance de la justice, reconnaissance de corps intermédiaires... et liberté d'association. Le politique et l'associatif y ont chacun leur rôle à jouer et un dialogue serein entre le politique, son administration et les associations doit le garantir.

En outre, les associations sont au contact quotidien des publics. Elles sont les plus à même d'en rapporter les préoccupations, de suggérer des solutions pertinentes et de les mettre en place.

À cet effet, une concertation menée sereinement, si sa durée est parfois plus longue, aboutit la plupart du temps à des résultats durables, bien acceptés, et qui conduisent à l'efficacité de l'action politique et associative.

Mais la concertation ne saurait relever du hasard ou du bon vouloir d'une formation politique ou d'un exécutif. Elle doit être systématiquement formalisée. Cette formalisation doit renforcer la sécurité indispensable dans un secteur qui entend porter la réflexion critique dans des actions citoyennes. Elle permet en outre de déployer et suivre des projets sur le long terme, dépassant le temps de la législature politique et ses contraintes comme l'annalité des budgets et du contrôle de leur usage. Elle permet aux gouvernements d'impulser les politiques qu'ils défendent tout en assurant une continuité suffisante aux projets déployés au service et avec les populations dans le respect du travail accompli. Y sommes-nous ?



1. Ce texte n'engage pas l'association de son auteur. Il reprend toutefois de larges extraits du mémorandum de la CESSOC dont la rédaction a été réalisée collectivement.
2. Voir le récent rapport de la Cour des comptes au Parlement wallon qui évoque les barèmes du secteur des CISP comme des plafonds alors qu'il s'agit de minima.
3. À titre d'exemple, le Décret sur l'emploi socioculturel de 2008 ne verra son application pleine et entière, suite à des modifications successives pour le rendre opérant, qu'en 2020.
4. Je n'aime pas trop ce mot, chacun ayant son «terrain», mais je pense que l'on se comprend...
5. J'emprunte ce terme au formidable ouvrage d'Alain Supiot, «La Gouvernance par les nombres», Cours au Collège de France, Fayard
6. Combien de politiques avons-nous entendu réclamer que l'État soit géré comme une entreprise ?
7. J'aime à parler d'«excellisation»
8. Pour une présentation détaillée, voir www.cessoc.be

* <http://www.cesep.be/index.php/73-publications/analyses/politiques-publiques/285-les-benefices-des-asbl-bien-plus-qu'une-question-technique>



LIBERTÉS NUMÉRIQUES

Par Jean-Luc MANISE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Abelli : pour un Internet belge libre et éthique

Abelli est née en 2013 de la volonté d'organiser les Rencontres Mondiales des Logiciels à Bruxelles. Lorsqu'il s'est agi, une fois celles-ci terminées, de liquider l'ASBL, ses membres militants ont décidé de poursuivre l'aventure. L'objectif de départ: mettre en contact la communauté du libre avec le public associatif. Petit à petit, au gré des partenariats, son public s'est élargi. Sa surface d'action aussi. L'association se trouve aujourd'hui à un moment clé de son histoire où les demandes d'interventions et d'animations se multiplient et où elle co-fonde Nubo, une coopérative dédiée à l'Internet libre.

Elle interroge l'action des pouvoirs publics en matière de citoyenneté et de libertés numériques et appelle le secteur associatif à se tourner vers des outils numériques alternatifs respectueux pour toutes et tous.

Les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre ont vu le jour en 2000 à l'initiative de l'ABUL (Association Bordelaise des Utilisateurs du logiciel Libre). Les RMLL constituent un moment phare de sensibilisation et d'initiation au libre. Les rencontres sont également le rendez-vous des associations francophones impliquées dans la promotion et la vulgarisation des usages des logiciels et ressources libres, ce sous la forme d'un « Village des Associations ». Elles constituent un espace privilégié de rencontre de concepteurs et développeurs venant échanger sur leurs projets et abritent des espaces de formation personnelle et professionnelle.

Bruxelles candidate

C'est en 2012 que les RMLL ont été organisées pour la première fois hors de France, à Genève. Dans la foulée, Bruxelles a proposé sa candidature pour 2013. Début juillet de cette année là, c'est sous un soleil radieux et dans une ambiance d'après examen que l'ULB a accueilli 240 conférenciers venus du monde entier. Après un week-end

d'animations grand public à la place de la Monnaie, le Campus du Solbosch a été le théâtre de 4 journées de conférences ininterrompues. Un autre moment fort des RMLL 2013 a été l'organisation d'un repas du libre dans la salle des mariages de l'hôtel de Ville de Bruxelles.

Un espace de rencontre privilégié

Agnez Bewer, militante Abelli, co-fondatrice de Nubo, coop, membre de Creative Commons Belgium : *Les RMLL sont le premier chantier d'Abelli. C'est également le plus important. On a commencé très fort! Heureusement, nous étions épaulé par une solide équipe très expérimentée.* Au terme des RMLL, la question de la dissolution de l'ASBL s'est posée : au départ, Abelli était née pour des raisons techniques et logistiques. Il fallait avoir un nom et un compte en banque pour communiquer, faire les réservations, réserver le catering, payer les frais de déplacement, recevoir l'argent des sponsors.

Frederic Collignon, Co-administrateur d'Abelli, animateur au Brussels GNU/Linux User Group : *Au bout du compte, on s'est aperçu qu'Abelli était plus qu'un outil. Plus événementielle et moins « geek » que les structures libristes traditionnelles comme les LUG, l'association pouvait être un espace de rencontre et d'échange privilégié entre la communauté du libre et le secteur associatif. Pour nous, il est important que le secteur non marchand et le monde de l'économie solidaire sache qu'il existe des outils informatiques fonctionnels et congruents, qui vont dans le sens de ce qu'elles ont comme objet social: la promotion de la solidarité, le partage, le développement de biens communs. A nos yeux, utiliser Facebook ou Microsoft n'est pas congruent .*

Associalibre & Educalibre

C'est dans cet esprit qu'a été organisée en 2015 au Mundo B d'Ixelles la première édition d'Associalibre, une journée atelier/formation de sensibilisation aux logiciels libres à

27



destination du public associatif. L'année suivante, le cercle du public visé s'élargissait avec, en parallèle d'Associalibre, une déclinaison Educualibre organisée à l'espace Coop d'An derlecht à l'intention des enseignants. En 2017, la journée était organisée dans les locaux et avec le soutien de l'ISIB.

Associations et libre : des valeurs en commun

Marc Van Craesbeeck, co-administrateur et trésorier d'Abelli, Président du BxLUG : *Je me positionne à titre personnel dans Abelli comme diffuseur, partageur de savoirs, défenseur d'une culture numérique ouverte et démocratique. La présence croissante de l'informatique dans toutes les sphères de la société transforme en profondeur nos comportements : nos modes de communication, nos loisirs, ou plus largement notre vie citoyenne. L'informatique est ainsi devenue en quelques années un des socles structurant de notre société. Elle repousse de nombreuses frontières, ouvre de nouveaux champs d'intervention tout en interrogeant, en permanence, la question des libertés publiques. La « liberté logicielle » concourt donc à l'exercice de nos libertés fondamentales. Un logiciel est libre si nous pouvons l'utiliser, accéder à son code source, le modifier, et en distribuer des copies. De la sorte, le logiciel libre garantit les libertés des utilisateurs. Il constitue un bien commun qui se développe sous un meilleur contrôle citoyen, favorise l'émancipation des utilisateurs, et encourage au partage de la connaissance. Partage, liberté, militance: le monde du logiciel libre et le monde associatif possèdent nombre de valeurs en commun. C'est cela qu'Abelli veut mettre en évidence.*

28

Une nouvelle formule pour Associalibre

Depuis 3 ans, l'association participe au Village des Possibles d'Esperanzah. Elle a tenu un stand lors de la première édition à Bruxelles de Dialogue et humanité. Elle a reçu des demandes d'animation et de formation, notamment de la Bibliothèque de Schaerbeek, du SIEP et de Point Culture. La formule de la journée Associalibre, traditionnellement composée d'ateliers et de micro-formations, va évoluer cette année. Elle intégrera une conférence et conviera l'ensemble des acteurs et activistes du numérique libre belge pour une mise en commun de leurs initiatives et surtout du temps disponible. Agnez : *On s'est donné comme tâche de faire le lien entre les geeks et les utilisateurs. Cela peut être les associations comme le grand public. On veut expliquer, vulgariser et présenter des solutions fonctionnelles. En parallèle d'Associalibre qui représente beaucoup d'énergie une fois par an, on réfléchit à l'organisation de modules plus courts réutilisables. Cela pourrait être des soirées super-ware, des sortes de mini conférences organisées dans*

l'appartement ou la maison de quelqu'un qui invite ses amis et connaissances. On pourrait venir présenter des sujets qui sont dans nos cordes dans une formule auberge espagnole.

Fédérer les militants du libre

Les actions d'Abelli sont décidées de façon collégiale, en fonction des intérêts, du temps disponible, des contacts et des réseaux de ses membres, le fil rouge étant la défense des libertés numériques et la promotion de l'informatique et de la culture libres. Virginie Braconnier a rejoint l'ASBL voici un peu plus d'un an. « Au départ, j'ai découvert Linux lors d'une journée d'info organisée par FIJ. Mon ordinateur ne fonctionnait pas sous Windows. Puis j'ai découvert les RMLL. Je suis entrée dans un nouveau monde. J'ai été étonnée et ravie par cette communauté. Ce qui me plaisait surtout, c'était l'aspect communautaire, l'entraide, penser, développer ensemble, sans but lucratif. Puis j'ai intégré Abelli. L'équipe est sympathique! J'avais envie de continuer à cheminer, à comprendre, à apprendre et aussi à promouvoir « la bonne parole », à en parler autour de moi. J'avais été tellement surprise de découvrir le libre. Comment n'en n'avais-je pas entendu parler ? C'est pour cela que je me suis engagée dans Abelli ».

Robert Sébille, membre fondateur de Cassiopea et militant logiciel libre, a participé à la première journée Associalibre en 2015. *J'ai rejoint Abelli progressivement. D'abord l'abonnement à la liste, puis la participation aux activités et finalement aux réunions d'Abelli en tant que représentant de Cassiopea. Ce qui m'a immédiatement frappé et motivé - et qui me motive toujours, c'est l'aspect fédérateur d'Abelli. Réunir les différentes associations militant pour le logiciel libre en une seule force : c'est, pour moi, la grande force d'Abelli.*

A la croisée des réseaux du libre

Virginie : *On est en contact avec Nurpa, Cassiopea, Neutrinet et le BxLug. Nous jouons le rôle de relais avec des associations et initiatives comme Framasoft ou Connecter en France. Abelli est le fruit d'un entrecroisement des réseaux du libre. De l'un d'entre eux vient de naître Nubo. Cette coopérative dédiée à l'internet libre est portée par 5 ASBL et une coopérative : Cassiopea, Abelli, Domaine Public, Nestor, Neutrinet et Actic. Nubo veut contribuer à maintenir et soutenir un Internet libre, ouvert, décentralisé et protecteur des libertés individuelles. La coopérative a aussi comme but d'être une communauté de soutien pour ses membres, en vue de leur émancipation technique.*



Contre un Internet de surveillance

Agnez : *De nos jours de grandes parties de notre vie se trouvent sur Internet : dans les e-mails, chats et médias « sociaux », dans les photos et documents partagés, dans nos recherches et nos achats. De nombreux services à l'apparence gratuite, fournis par de grandes entreprises privées, rendent la vie confortable, mais se servent généreusement en chemin. Ils centralisent de gigantesques quantités de données personnelles; en usent et parfois en abusent. L'internet que nous voyons grandir et que nous nourrissons est un Internet de surveillance, d'exploitation des données et de contrôle. Pour l'utiliser, cela ne coûte pas d'argent mais quelque chose de bien plus cher : notre liberté.*

Préserver la liberté de penser

Dans ce contexte, nous avons la responsabilité de nous impliquer dans la construction d'un internet éthique, où le droit à la vie privée est inscrit dans ses fondements. Nous devons préserver la liberté de penser. L'internet que nous voulons nous donne le droit d'utiliser des services sans être fiché. Il ne nous traque pas. Il n'est pas construit sur le capitalisme de surveillance. Nous voulons un monde où il est possible de parler et de penser, en privé, dans les cercles de confiance, sans robots qui captent nos mots. Nous voulons bénéficier du droit à l'anonymat : le droit d'utiliser l'espace public sans surveillance, aussi bien en ligne que dans le monde physique. Nous sommes la dernière génération à avoir connu une vie non connectée. La possibilité de former ses pensées hors connexion n'existera bientôt plus. Nous avons la responsabilité de nous impliquer dans la construction d'un internet libre. Des solutions techniques robustes pour ce faire existent depuis des décennies. Elles se fédèrent aujourd'hui dans différents pays européens dans le réseau des CHATONS, une initiative lancée par Framasoft à la suite de sa campagne Degoogleons Internet.

Nubo rejoint le collectif des CHATONS

Les organisations réunies au sein du Collectif des **H**ébergeurs **A**lternatifs, **T**ransparents, **O**uverts, **N**eutres et **S**olidaires fonctionnent selon le modèle d'un Internet décentralisé où les données sont hébergées chez un hébergeur de confiance. C'est ce réseau qu'a décidé de rejoindre Nubo. La coopérative s'adresse tant aux associations qu'aux particuliers.

Agnez : *On ouvre un compte pour un abonnement de base de 5 giga à 2,50 € par mois, avec lequel on peut créer autant d'utilisateurs qu'on souhaite. Un compte inclut : e-mail, carnet d'adresses, calendrier, stockage et partage de fichiers, albums de photos, travail collaboratif en ligne, sondages, vidéo-conférence et gestionnaire de mot de passe.*

Forces bénévoles

L'équipe d'Abelli se compose uniquement de bénévoles militants. Son futur et ses projets dépendent de leur nombre. Ils sont une petite dizaine d'actifs pour le moment. Agnez : *Nos forces sont bénévoles et c'est très bien comme cela. Pour grandir ou plutôt pour mieux rencontrer nos objectifs, ce dont nous avons besoin, c'est de plus de membres, plus de collaborateurs, plus de personnes qui ont envie de faire des choses avec nous.*

Interpeller les pouvoirs publics, mobiliser les associations

Sur l'agenda de l'association, il y a une volonté d'interpeller les pouvoirs publics et de mobiliser le secteur associatif. Marc Van Craesbeeck : « Nous sommes convaincus qu'une informatique libre, ouverte, neutre et respectueuse des données personnelles est nécessaire au bien-être de toutes et tous. » Dans le numéro 103 de Bruxelles Laïque Echos, Nicolas Marion, chargé de recherche à l'ARC et membre fondateur de DigitALL Belgium, constate que le plan fédéral du numérique Digital Minds ne comprend aucun représentant du secteur numérique libre, non marchand, associatif et citoyen. Tout est centré sur l'employabilité numérique et la création de nouvelles entreprises. Or l'informatique a une dimension culturelle et sociale prégnante. Marc Van Craesbeeck : « A l'occasion des élections, nous demandons aux politiques de se positionner par rapport aux enjeux de démocratie, de transparence et d'autodétermination numérique. Nous leur demandons de soutenir de façon effective l'utilisation des logiciels libres au sein des administrations et des pouvoirs publics. En écho à la campagne «Public Money, Public Code» de la Free Software Foundation Europe, nous demandons que l'argent public investi dans le numérique soit conditionné à l'utilisation d'algorithmes publics. Nous appelons également les associations à se tourner vers des outils numériques alternatifs respectueux des libertés numériques et du bien commun ».

